



ENTRE VOISINS, SOYONS RESPECTUEUX!

Pour de bonnes relations dans votre quartier

Saint-Basile-le-Grand, le 29 juin 2021 – Avec le déconfinement graduel qui va bon train dans notre région, plusieurs profitent pleinement des jours chauds et ensoleillés pour être à l'extérieur sur leur terrain. La Ville souhaite mettre de l'avant l'importance de faire preuve de civisme, de respect et de tolérance par rapport au bruit afin de préserver une bonne entente entre voisins. Voici donc quelques principes et trucs afin de conserver la quiétude de votre quartier et assurer un bel été à tous!

Réduisez le volume pour un environnement sonore agréable

Saviez-vous que la réglementation municipale prévoit une limite sonore (en décibels) le jour et la nuit? Des heures sont également prévues pour la réalisation de travaux et l'utilisation de tondeuses et de scies à chaînes, entre autres. Consultez le villesblg.ca/bruit pour en savoir plus.

Cependant, il est important de considérer que tous n'ont pas les mêmes horaires et les mêmes contraintes familiales ou professionnelles. Les périodes disponibles pour réaliser l'entretien de la propriété ne sont donc peut-être pas similaires aux voisins. Soyez bienveillants, essayez d'éviter de tondre la pelouse aux heures de repas! De plus, pensez à vérifier l'état de fonctionnement de vos équipements comme votre filtreur de piscine ou votre thermopompe. S'ils sont très bruyants, faites-les inspecter et réparer en cas de bris.

Vous prévoyez faire plus de bruit qu'à l'habitude en soirée? Pensez à en informer vos plus proches voisins; ceux-ci seront probablement plus indulgents s'ils ont été prévenus. Vous êtes en copropriété, soyez attentifs aux autres, ils vous le rendront bien!

Propriétaires de chiens, soyez responsables et ayez le sens civique!

Les propriétaires d'animaux domestiques sont tenus de respecter la réglementation municipale et provinciale en vigueur. Par exemple, aucun chien ne peut se trouver sur la place publique, à moins qu'il ne soit tenu en laisse par son gardien, et ne peut en aucun moment être laissé seul. Prenez connaissance des éléments importants à retenir en visitant le site Web municipal au villesblg.ca/animaux.

De surcroît, afin de maintenir un environnement propre, agréable et sain pour tous, il est nécessaire, lors de vos promenades, de ramasser les excréments de votre animal.

La Municipalité demande aussi à tous les propriétaires de chiens de faire le nécessaire pour assurer le respect et la sécurité d'autrui en présence de leur animal.

Entre voisins, il faut communiquer!

Le ministère de la Justice met à la disposition des citoyens des renseignements utiles regroupés par sujets pouvant être la source de problèmes entre voisins (limites de la propriété, clôtures, arbres, bruit et autres). Pour consulter les rubriques, visitez le www.justice.gouv.qc.ca/vos-differends/rapports-de-voisinage.

Vous vivez une situation désagréable? Parlez-en avec votre voisin avec calme et doigté. Expliquez-lui de manière cordiale les éléments qui nuisent à votre qualité de vie. Il est probable qu'il n'est pas réalisé l'ampleur du problème. **Cela n'a pas fonctionné?** La médiation citoyenne peut s'avérer une option intéressante pour vous aider à rétablir la communication, dénouer l'impasse et trouver une solution.

Équijustice Richelieu-Yamaska, qui dessert les villes de la MRC de La Vallée-du-Richelieu, offre des services d'accompagnement sans aucuns frais pour la gestion de conflits entre citoyens et instances privées ou publiques de la communauté. Pour en savoir plus, visitez le www.equijustice.ca.

Rappelez-vous qu'il est souvent possible de résoudre des conflits par **l'écoute, le respect, la communication et la coopération** dans la recherche de solutions.

Pour en savoir plus sur les relations entre voisins, rendez-vous au villesblg.ca/voisinage.

- 30 -

Source : Annabel Rousseau, agente de communications
Service des communications et des relations avec les citoyens
450 461-8000, poste 8111 | a.rousseau@villesblg.ca

Demandes médias

Stéphanie Plamondon, directrice
Service des communications et des relations avec les citoyens
450 461-8000, poste 8107 | s.plamondon@villesblg.ca